



ARRETE N° ARR 26.244/O

PORTANT MODIFICATION ET RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES FORAINS

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 et notamment son article 35,

VU la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 6 février 1978,

VU la Délibération n°18/18 KO du Conseil municipal en date du 17 décembre 1998 portant constitution d'une commission consultative des marchés,

VU l'arrêté municipal n°20.200/O du 6 août 2020 portant sur la modification et le renouvellement des membres de la commission consultative des marchés forains,

VU le règlement de l'élection des membres représentants les commerçants à la commission consultative des marchés forains du 25 novembre 2025,

VU la délibération n°26.009/K du 21 mars 2026 portant élection du Maire,

VU la délibération n°26.011/K du 21 mars 2026 portant élection des Adjointes au Maire,

VU l'arrêté n°ARR 26.155/K portant délégations de fonction et de signature consenties à M. Nicolas DOHIN, deuxième adjoint au maire en charge de l'urbanisme, des commerces et de la sécurité,

VU l'arrêté n°26.177/K du 16 avril 2026 portant délégation de signature provisoire consentie à Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe, pour la période du 29 avril au 5 mai 2026 inclus,

CONSIDERANT les élections des représentants des commerçants qui ont eu lieu les 26 avril et 1^{er} mai 2026,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier et renouveler les membres de la commission consultative des marchés forains,

ARRETE N° ARR 26.244/O

**PORTANT MODIFICATION ET RENOUVELLEMENT DES
MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES
MARCHES FORAINS**

ARRETE

ARTICLE 1 : La nouvelle composition de la commission consultative est la suivante :

Les représentants de la Ville :

- Monsieur Bruno GALLIER, Maire, Président de la commission,
- Monsieur Nicolas DOHIN, titulaire, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, des Commerces et de la Sécurité,
-

Les représentants de l'Administration :

- Madame Véronique VERSTRAETEN, titulaire, Responsable de la Maison de l'Eco, département des Affaires économiques,
- Madame Sofia HENRY, suppléante, Assistante de la Maison de l'Eco, département des Affaires économiques,
-

Les représentants de la société SEMACO, groupe Bensidoun :

- Monsieur Marc ABITBOL, Directeur d'exploitation,
- le placier des marchés de Brunoy,
-

Les représentants des commerçants, élus pour une durée de 2 ans par les commerçants exerçant sur les marchés de Brunoy :

- Pour le marché des Bosserons : titulaire, Madame Hind MARTIN; suppléant, Monsieur Stéphane DESBOIS,
- Pour le marché du Donjon : titulaire, Monsieur Maxime JANTOVAN ; suppléant, Monsieur Sabri ABDERRAZAK.

ARRETE N° ARR 26.244/O

**PORTANT MODIFICATION ET RENOUVELLEMENT DES
MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES
MARCHES FORAINS**

ARTICLE 2 : Les représentants de la commission ont la capacité effective de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

ARTICLE 3 : Les propositions qui pourront être émises par la Commission seront soumises à la décision du Maire ou de son adjoint.

ARTICLE 4 : Les différents cadres administratifs de la Ville participent en tant que de besoin aux travaux de la commission consultative des marchés, qui peut le cas échéant et en fonction des nécessités du moment, se faire assister d'un commun accord, de techniciens. Ces personnes n'ont en aucun cas voix délibérante et ne sont admises qu'à titre consultatif.

ARTICLE 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la ville de Brunoy,
Monsieur le Commissaire de Police chargé de la Circonscription de Brunoy,
Monsieur le Responsable de la Police municipale de la Ville de Brunoy,
Les agents communaux assermentés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Madame la Préfète de l'Essonne.

ARRETE N° ARR 26.244/O

**PORTANT MODIFICATION ET RENOUVELLEMENT DES
MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES
MARCHES FORAINS**

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 04 mai 2026

Pour le Maire
par délégation,

La Première Adjointe

Valérie RAGOT



Acte publié sur le site de la Ville le : 12/05/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 26.244/O

Objet de l'acte : PORTANT MODIFICATION ET RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES FORAINS
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 3 - Designation de représentants
Transaction Préfecture : 091-219101144-20260504-BRU_AR_25940_1-AR
Date de l'acte : 04/05/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25940_1

Date de réception en Préfecture : 12 mai 2026